



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1116

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'association Ecrans Mixtes dans le cadre du festival queer Ecran Mixtes

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1116 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DES CELESTINS, THEATRE DE LYON, A L'ASSOCIATION ECRANS MIXTES DANS LE CADRE DU FESTIVAL QUEER ECRAN MIXTES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Ecrans Mixtes lutte contre toutes les discriminations, notamment LGBTQI+ et des femmes, par le biais fédérateur du cinéma. Elle rend visible à tous les publics un cinéma peu diffusé et encourage la réflexion, les échanges et la découverte d'autres expressions artistiques lors de temps forts autour de la projection de films. L'association organise une fois par an, un festival de cinéma queer portant sur ces thématiques, à Lyon et dans le Grand Lyon.

Elle a sollicité la Ville de Lyon afin de projeter le premier court-métrage *A corps perdus* du réalisateur Gael Morel, suivi d'une masterclass animée par Gérard Lefort, le lundi 28 juin 2021 à 18h, aux Célestins, Théâtre de Lyon.

Il a été convenu de mettre à disposition de l'association la Salle à l'Italienne.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de la Salle à l'Italienne conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour une demi-journée en semaine est de 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC (TVA : 20%).

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des espaces de la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon à l'association Ecrans Mixtes le 28 juin 2021 est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 2021, opération SALLES.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET